DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni au pôle Consom'acteur à Blain, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Présents :
Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRODU Henry, M. BRUHAY Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. DESWARTE Christophe, M. EUZENAT Philippe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEMASSON Guillaume, M. MEIGNEN Bertrand, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, Mme ROY Patricia, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, Mme SEILLER Sandrine, M. TAILLANDIER Yves, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BROUSSARD Didier, Mme BURON Simone, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, M. LEFEUVRE Sylvain, M. MARTIN Pascal, M. MORIN Abel, M. MOUSSU James, M. PABOIS Chrystophe, M. POITOU Thierry, M. POULIN Denis.

Pouvoirs :
- M. LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à M. BOMME Stanislas,
- M. BROUSSARD Didier donne pouvoir à M. GATTEPAILLE Christophe.

Secrétaire de séance : M. BRUHAY Didier

Nombre de membres en exercice : 28

- *Présents : 22*
- *Voix : 24*

COMITÉ SYNDICAL
Du 7 octobre 2026

Délibération n° D2026-39

Objet : Fusion des abricothèques et zones de dons

Nomenclature : 8.8.2

Vu la délibération D 2021-33 concernant l'expérimentation des zones de dons permanentes,

Contexte :

Les caissons « recyclerie » ont été mis en place pour permettre à la Recyclerie RNA de collecter le flux de petits objets réutilisables.

Après plusieurs années de fonctionnement, RNA a souhaité diminuer la collecte en déchèterie au profit du dépôt directe en boutique.

Le service a été adapté avec des demi-journée de sensibilisation – collecte uniquement sur les plus importantes déchèteries. Seules les déchèteries de Puceul et Grandchamps bénéficient d'une collecte hebdomadaire.

Le tonnage détourné en recyclerie progresse mais assez peu, atteignant environ 850 à 900 tonnes/an.
Le sujet de la recyclerie sera présenté lors d'un prochain Comité syndical avec la nouvelle convention d'objectif 2027- 2031.

Au vu des quantités collectées par la recyclerie et des quantités encore réemployables dans les bennes, à partir de 2018, le SMCNA a expérimenté des zones de dons éphémères, 1 semaine par an sur les plus grandes déchetteries. Tous les flux étaient pesés et environ 3 tonnes / sem. ont été détournées.

Au vu de ces résultats encourageants et de la disponibilité des caissons, il a été décidé de les transformer en zone de don pérenne.

A partir de 2019, une réflexion a émergé concernant les matériaux du bâtiment encore réutilisables présents dans les bennes de tout -venants, RNA n'ayant pas souhaité s'engager dans cette collecte supplémentaire.

Le SMCNA a donc mis en place des abricothèques et des matériauthèques (Pontchâteau et Treffieux).

A ce jour, seuls 4 abricothèques sont en fonctionnement : Puceul, GDF, Missillac et Savenay.
La 5ème est prête depuis deux ans, les services attendent un accord pour son implantation sur une des déchèteries.
Les abricothèques sont d'une surface d'environ 15 m2 (< à 20 m2), fabriquée en interne en réemploi, avec l'appui d'un bureau d'études « structure ».

En parallèle, le service Biodéchets a mis en place des zones de dons « bois de chauffage ». L'aménagement est d'environ 1m2 en bois de palette.

Ces zones sont suivies et entretenues principalement par :

- Les 4 agents prévention
- Les 3 agents « biodéchets »

Constat :

Les usagers sont satisfaits des zones de dons.

Les services des CC demandent que les 4 agents du SMCNA entretiennent mieux les zones de dons, toutefois sur certains secteurs les gardiens arrivent à prendre le relais en sensibilisant les usagers et en rangeant ces zones. Ce renfort est nécessaire pour qu'elles puissent être mieux utilisées par les usagers et permettent de détourner plus de tonnage.

La lisibilité de toutes ces zones n'est pas évidente pour le tri de l'usager.

Après quelques années de recul, il apparait nécessaire de simplifier le message en proposant un seul nom pour l'ensemble des zones de dons pour favoriser au maximum le détournement des objets et matériaux.

Par conséquent, il est proposé aux élus de choisir le terme à utiliser :

- Abricothèque
- Zone de dons
-

Les membres du Comité ont décidé à l'unanimité de :

- **D'approuver** la simplification du message concernant le don en déchèterie,
- **De désigner** le nom à conserver : Zone de don,
- **D'autoriser** le Pays de Blain Communauté à conserver, à titre dérogatoire, le nom d'abricothèque, au vu de l'installation récente de la nouvelle déchèterie, en particulier, concernant la signalétique. De plus, les agents valoristes ont besoin de temps pour maitriser ce nouvel équipement. Cette situation pourra être réévaluée dans quelques mois.
- **D'autoriser** les agents valoristes des Communautés de Communes à participer à la sensibilisation au don auprès des usagers et à ranger les zones en complément des agents du SMCNA.

À Nozay le 7 octobre 2026,

Le Président du SMCNA,
Jean-Louis THAUVIN

Le 1er Vice-Président
Didier BRUHAY

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
NOZAY
44170

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 13 octobre 2026
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 13 octobre 2026
Certifiée exécutoire le 13 octobre 2026